

Atelier de proximité « Abords du poste de Gavrelle » 12 janvier 2015

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 18h.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), accueille les participants. Il indique que son rôle de garant est de veiller à l'information et à la participation du public, sans avoir d'avis sur le fond du projet. Il explique que la concertation organisée par RTE a pour objectif de déterminer un fuseau puis un tracé de moindre impact. Il ajoute que l'atelier de ce jour porte sur le poste de Gavrelle et ses abords.

Vincent Théry, maire de Gavrelle, remercie les participants de leur présence et leur adresse ses vœux. Il indique avoir insisté pour que le projet s'intéresse aussi à ce poste, même si la majorité des études sont consacrées à la recherche du fuseau et du tracé ; il estime que les nombreux pylônes présents dans le secteur du poste sont un sujet de concertation. Il indique avoir demandé à RTE d'organiser cet atelier pour rassembler des Gavrellois, élus, agriculteurs et riverains, afin d'aborder les sujets liés au poste de Gavrelle et ses environs. Il précise que ce secteur est fréquenté, entre autres, par des coureurs à pied. Il salue la présence de l'ancien maire de Gavrelle, Joseph Fouache. Il ajoute avoir demandé un nouveau photomontage au sud de Gavrelle, depuis Fampoux, car on y voit bien les nombreux pylônes autour du poste.

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, explique que la concertation menée par RTE s'articule avec une Instance locale de concertation (ILC) conduite sous l'égide du préfet et à qui il appartient de décider du fuseau de la future ligne. Il indique qu'en parallèle de cette ILC, RTE a lancé depuis juin 2012 une concertation en direction des parties prenantes, à travers plusieurs commissions thématiques (Agriculture, Energie-Economie, Milieux naturels, Paysage, Santé) et des ateliers rassemblant les riverains de la future ligne.

Il explique qu'un atelier sur le poste de Gavrelle se justifie car ce poste a pris une importance croissante : initialement poste à 90 kV, il a ensuite accueilli des lignes 225 kV puis des lignes 400 kV. Son emprise est aujourd'hui importante et va être amenée à augmenter encore dans le cadre du projet : RTE souhaite donc profiter de la concertation pour évoquer l'intégration paysagère du poste pour améliorer la situation, tout en soulignant qu'il n'est pas possible de déplacer ou d'enfouir le poste. Il souligne que cet atelier a pour objectif d'élaborer les premières pistes et indique que Julie

Kmieckowiak, de RTE, fera une présentation en ce sens. Par cette démarche, RTE souhaite que le poste, utile aux niveaux régional, national et européen, devienne un objet que les riverains puissent s'approprier.

Il rappelle que le projet a été lancé en 2010 et que le fuseau de moindre impact vient d'être défini par l'ILC : il souligne que la validation s'est faite en deux temps, d'abord dans l'Arrageois et le Bassin minier lors de l'ILC du 2 juin 2014, puis dans la Pévèle lors de l'ILC du 14 octobre 2014. Il mentionne la démarche des élus de la Pévèle, qui ont rencontré le conseiller Energie de la ministre de l'Ecologie en novembre, pour mettre en avant l'enfouissement de la ligne, faisable à moindre coût selon eux. M. Carlier rappelle que RTE a étudié le sujet à la demande des élus et a montré que les impacts environnementaux d'une mise en souterrain, même partielle, de la future ligne dans la Pévèle seraient rédhibitoires pour les milieux naturels et l'agriculture, compte tenu de la forte puissance à transporter et du nombre important de câbles à installer. Cette étude a fait l'objet d'une contre-expertise du cabinet italien CESI : ces deux rapports ont été présentés lors de la dernière ILC, dont les membres ont ensuite décidé de ne pas retenir la solution souterraine, au regard des impacts qui seraient engendrés.

Arrivée de la future ligne au poste de Gavrelle

Christine Lombard, chargée de concertation RTE, présente une cartographie des abords du poste de Gavrelle et décrit les enjeux de la reconstruction de la ligne pour l'Arrageois et le poste ainsi que les pistes d'amélioration.

Cf. diaporama et carte en annexe

➔ Mesures de réduction et de compensation

Vincent Théry souligne que dans ses échanges avec RTE, il avait été convenu d'étudier non seulement le déplacement de la ligne 225 kV Gavrelle-Pertain, mais aussi la faisabilité de son enfouissement, car il y a peu de marges de manœuvre pour modifier le tracé de cette ligne. Il précise que ces études demandées par la commune de Gavrelle interviennent en contrepartie d'un engagement d'enfouissement d'une ligne 90 kV en 2005, la ligne Gavrelle-Biache.

Jean-Louis Carlier confirme que RTE s'est bien engagé à étudier le déplacement voire l'enfouissement de la ligne 225 kV Gavrelle-Pertain. Il précise que celle-ci, vieille de 50 ans, surplombe en effet des habitations. Il revient également sur la ligne 90 kV Gavrelle-Biache et explique qu'il avait été convenu avec la commune en 2005 de la mettre en souterrain en compensation de la création de la ligne 2x400 kV Chevalet-Gavrelle, construite en 2003. Dans le cadre du projet Avelin-Gavrelle, il indique que le maire de Gavrelle lui a rappelé cette situation et que RTE a décidé, en accord avec la mairie d'étudier plutôt le déplacement de la ligne 225 kV Gavrelle Pertain, plus pertinent pour améliorer la situation du secteur. Devant le peu de marges de manœuvre pour déplacer suffisamment la ligne, il ajoute que RTE va étudier son enfouissement – il souligne toutefois que cette solution coûte plus cher, mais reste intéressante à ce niveau de tension en termes d'impact environnemental.

Joseph Fouache, ancien maire de Gavrelle, indique avoir vivement regretté qu'EDF ne tienne pas ses engagements à l'époque des faits.

Samuel Cayet, conseiller municipal de Gavrelle, demande où se situent les lignes Gavrelle-Biache et Gavrelle-Pertain.

Christine Lombard les indique sur la carte présentée pendant l'atelier.

Vincent Théry souligne que certains pylônes de la ligne 225 kV sont situés dans des jardins.

Jean-Louis Carlier acquiesce et reconnaît que l'engagement d'enfouir la ligne 90 kV n'a pas été réalisé car les hypothèses d'augmentation de consommation prévues à l'époque dans la zone de Biache (Sollac) ne se sont pas concrétisées. Il indique à nouveau que RTE et la mairie ont entamé une réflexion qui les a conduit à privilégier l'étude de l'enfouissement de la ligne 225 kV, car elle pose problème du point de vue de l'habitat.

Samuel Cayet fait remarquer que si l'enfouissement de la ligne 90 kV avait été effectué en 2005, on discuterait aujourd'hui uniquement de la ligne 225 kV et la commune aurait deux lignes enfouies au lieu d'une seule.

Jean-Louis Carlier précise que cet enfouissement n'est pas une compensation de ce qui n'a pas été fait auparavant : il s'agit d'une mesure de compensation au titre du code de l'environnement qui rentre dans le cadre des travaux aux abords du poste de Gavrelle. Par ailleurs, il souligne qu'enfouir une ligne 225 kV présente un surcoût dont la municipalité a accepté qu'il soit consacré à l'enfouissement de cette ligne 225 kV plutôt qu'à la mise en souterrain d'une ligne 90 kV.

René Broy, habitant de Gavrelle et ancien agriculteur, aurait jugé préférable de déplacer la ligne 400 kV que celle de 225 kV, afin de l'écartier du village. Il se prononce contre l'enfouissement de la ligne 225 kV si RTE a recours à du béton.

Jean-Louis Carlier répond le béton n'est plus utilisé dans les techniques de mise en souterrain en milieu agricole (pour des lignes 90 et 225 kV). Il souligne également que déplacer une ligne 400 kV, même pour deux kilomètres, est très coûteux, de l'ordre de 2 à 3 millions d'euros.

Samuel Cayet demande s'il n'est pas possible d'enfouir partiellement la ligne 400 kV Chevalet-Gavrelle.

Jean-Louis Carlier indique que RTE ne financera pas un tel projet, car peu pertinent s'il est possible d'enfouir une ligne de tension moindre.

Samuel Cayet souhaite savoir si RTE étudie la possibilité de déplacer la ligne 225 kV au-delà de la ligne 400 kV.

Jean-Louis Carlier juge cela peu probable, mais il précise qu'il faudra définir un nouveau tracé si l'enfouissement s'avère faisable.

René Broy demande si l'enfouissement de cette ligne se fera avec du béton.

Christine Lombard indique que ce ne sera pas le cas : RTE utiliserait dans ce cas des fourreaux en PEHD posés en pleine terre.

Pascal Hermant recommande à RTE d'employer un dérouleur plutôt qu'une grue, car cette dernière favorise le mélange des terres, ce qui est mauvais pour les cultures.

Christine Lombard confirme que les deux techniques existent et souligne que la chambre d'agriculture est très exigeante sur le tri des terres.

→ Thématique Agriculture et pylônes

Pascal Hermant, agriculteur de Gavrelle, souhaite connaître le type de pylône qui sera utilisé. Il indique qu'à proximité de Fampoux, certains pylônes ont une emprise de 10 mètres par 10. Si les engins agricoles pouvaient passer dessous avant, cela n'est plus possible aujourd'hui et les broussailles y sont désormais importantes. Il plaide en faveur d'un pylône à base ronde, en bord de parcelle, car cela faciliterait l'exploitation agricole.

Joseph Fouache précise qu'à l'époque, l'implantation des pylônes avait été décidée en prenant en compte une bande de travail des agriculteurs longue de 25 mètres qui ne suffit plus aujourd'hui.

Christine Lombard répond que tous les pylônes n'auront pas une emprise de 10x10 mètres : seuls les plus importants, comme les pylônes situés sur des angles – dits pylônes d'ancrage – auront une telle superficie au sol. Elle ajoute que RTE travaille avec la chambre d'agriculture et les exploitants pour limiter l'impact des pylônes, en les plaçant en bordure de chemins ou en limite d'îlots d'exploitation.

Pascal Hermant revient également sur l'entretien sous les pylônes. Il indique assurer cet entretien lui-même.

François Périer, coordonnateur environnement du Groupe Maintenance Réseau (GMR) de Valenciennes, RTE, explique que des campagnes d'entretien systématique sont pourtant réalisées par RTE.

Christine Lombard ajoute que les protocoles établis entre l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), la FNSEA et RTE prévoient une indemnisation des exploitants pour la présence des pylônes dans leurs parcelles, qui couvre entre autre l'entretien des emprises des pylônes.

Jean-Louis Carlier revient sur l'utilisation du pylône Equilibre, qui équipera la future ligne Avelin-Gavrelle dans le Bassin minier et la Pévèle. Ce pylône présentant un surcoût, il indique que dans le cas de l'Arrageois, RTE a préféré consacrer ce montant à l'enfouissement de plusieurs lignes de moindre tension afin d'améliorer sensiblement dans ce territoire, notamment en termes paysager et agricole.

Vincent Théry souligne avoir plaidé en faveur d'un recours aux pylônes classiques dans l'Arrageois, au titre d'une harmonie paysagère. Il dit craindre que le pylône Equilibre ne fasse ressortir négativement les pylônes existants. Il demande qu'un photomontage soit réalisé à la sortie du poste avec le pylône Equilibre, pour bien visualiser ce scénario.

Pascal Hermant estime qu'il vaut mieux enfouir la ligne 225 kV que celle de 90 kV, car la première comprend davantage de pylône : ainsi, la gêne agricole en sera d'autant plus atténuée.

Jean-Pierre Charlet, premier adjoint au maire de Gavrelle, considère que les campagnes d'entretien des pieds de pylônes effectuées par RTE sont parfois faites de manière superficielle, rapide.

Vincent Théry souhaite faire la même remarque pour les abords du poste.

François Périer demande quel type de taille est préférable selon les participants. Il précise que la taille peut laisser une certaine hauteur de végétation – ce qui nécessite un entretien annuel – ou au contraire tout raser.

Jean-Pierre Charlet demande juste que la taille soit harmonieuse et non réalisée à la va-vite.

→ Thématique Habitat et urbanisme

Pascal Hermant relève que si la ligne 400 kV Chevalet-Gavrelle ne surplombe pas d'habitations, elle empêche l'agrandissement du village.

Jean-Louis Carlier répond qu'au regard des orientations du SCOT et du PLU communal, RTE a considéré qu'un développement urbain vers l'ouest était très peu probable.

Vincent Théry confirme l'analyse de M. Carlier, invoquant la densification prônée depuis le Grenelle de l'environnement. Il indique qu'à moyen terme – 20 ans environ –, seule la ligne à 225 kV gêne, et non la ligne 400 kV.

→ Thématique Santé

Pascal Hermant se demande s'il existe une incidence du champ magnétique du poste sur les habitations alentour. Il souhaite savoir si l'installation d'écrans végétaux est de nature à limiter ce champ magnétique.

Jean-Louis Carlier explique que le champ magnétique émis par une ligne ou un poste électrique décroît avec la distance et que cela a été démontré par les études menées dans le cadre des travaux de la commission Santé (cf. encadré ci-après). A 100 mètres, on ne trouve plus qu'un champ magnétique résiduel négligeable. Un écran végétal quant à lui n'arrête pas le champ magnétique.

Pour plus de précisions, cf. les documents suivants, disponibles sur le site internet du projet :

www.rte-ligne-avelingavrelle.com

Les études sur la santé menées dans le cadre du projet :

<http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/les-etudes/la-sante/>

Fiche de synthèse sur les champs magnétiques :

http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/05/ComprendreLeProjet_ChampMagn%C3%A9tique-mai2014.pdf

Conclusions de l'Atelier Paysage Régional (APR) 2014 sur les aménagements du poste de Gavrelle

Julie Kmieckowiak, RTE, présente les premières pistes d'intégration paysagère du poste de Gavrelle imaginées par un groupe d'étudiants de l'école nationale supérieure du paysage.

Cf. diaporama en annexe

→ Thématique Paysage

Julie Kmieckowiak demande des précisions sur le projet de parking de camions au sud du poste.

Vincent Théry indique qu'il s'agit d'un projet conditionné à un financement européen. Il précise que ce n'est pas le seul projet envisagé par la municipalité sur cette parcelle au sud du poste, car elle peut servir aussi bien à la collectivité qu'aux agriculteurs : un compromis reste à trouver sur cette zone stratégique.

Marie-France Turbiez, habitante de Gavrelle, indique qu'elle pratique beaucoup la marche dans les environs mais qu'elle s'arrête toujours avant le poste électrique, jugeant qu'il n'est pas agréable à voir. Les aménagements proposés seraient de nature à lui donner envie de poursuivre son chemin.

Nadège Deram, habitante de Gavrelle, se dit rassurée par l'idée d'un chemin balisé, car elle considère que les routes sont dangereuses pour les piétons aux abords du poste.

Samuel Cayet estime qu'il s'agit d'une très belle étude. Néanmoins, il demande pourquoi RTE n'a pas fait appel à une maîtrise d'œuvre spécialisée plutôt qu'à des étudiants, pour aller plus loin dans la démarche. Il dit ne pas comprendre ce qui est recherché par RTE et souhaite savoir si RTE a l'intention de marquer le poste ou, au contraire, de le cacher. Par ailleurs, il souligne que la présentation n'aborde pas le sujet de l'extension du poste dans le cadre du projet et se demande si les aménagements envisagés concernent l'intégralité du poste étendu ou seulement une partie.

Jean-Louis Carlier précise que le maître d'œuvre de ces travaux est l'agence Bocage, qui aurait dû être représentée par Bruno Rabin, indisponible ce jour suite à un accident de voiture. Il explique que M. Rabin avait donné son accord pour la réalisation de cette production étudiante et souligne le partenariat entre RTE et l'école nationale supérieure du paysage dont sont issus les étudiants de l'APR (Atelier Pédagogique Régional). Il explicite la démarche voulue par RTE : il s'agit de s'intéresser aux abords du poste pour le rendre plus attrayant, mieux inséré dans le paysage. Il indique qu'à ce titre, un partenariat avec le Conseil général du Pas-de-Calais permettra de réaliser les cheminements autour du poste. Dans le même temps, RTE souhaite également travailler sur la visibilité du poste à moyenne et longue distance, afin de rendre celui-ci plus discret et améliorer ainsi le paysage. L'intégration paysagère de l'extension du poste devait par ailleurs être présentée par Bruno Rabin, ce qui ne sera donc pas possible pour le présent atelier. D'ores et déjà, M. Carlier prévient qu'il n'est pas envisagé d'enfouir le poste.

Samuel Cayet suggère d'utiliser des merlons pour réduire l'impact paysager du poste.

Jean-Louis Carlier indique que cette suggestion sera examinée.

Jean-Pierre Charlet observe qu'en direction d'Oppy, le relief marque une pente : si l'extension du poste est réalisée au même niveau que l'emprise actuelle, elle se situera en contrebas de la route et sera donc peu visible.

Jean-Louis Carlier note cette idée et indique qu'il la transmettra à M. Rabin.

Christine Lombard ajoute que des aménagements paysagers restent à envisager pour l'extension du poste, comme des plantations basses, sur une pointe visible lorsqu'on arrive d'Oppy.

Pascal Hermant se dit satisfait s'il est prévu d'attribuer une nouvelle zone de stockage aux agriculteurs. Il souligne que la route Gavrelle-Oppy-Neuvireuil est relativement étroite et très empruntée par les agriculteurs.

Jean-Louis Carlier confirme que l'ensemble du poste sera traité. Il rappelle que la présentation de Julie Kmieckowiak ne constitue que les prémices de cette démarche d'insertion paysagère et que RTE souhaitait faire réagir les riverains sur cette base dans un premier temps. Il précise qu'une réflexion similaire est en cours pour le poste d'Avelin.

Pascal Hermant relève qu'un rétrécissement de chaussée crée un danger sur les routes.

Jean-Louis Carlier suggère d'organiser une réunion avec le Conseil général pour examiner ensemble les possibilités de créer un cheminement doux à côté de la route actuelle.

Marie-France Turbiez juge que pour se diriger vers Oppy, il y a actuellement danger pour un piéton.

René Broy estime que ces mesures paysagères sont inutiles et qu'il conviendrait d'utiliser l'argent public de manière bien plus judicieuse. Il considère que même en améliorant la qualité paysagère du poste, les gens n'iront jamais se promener dans ce secteur.

Nadège Deram insiste sur l'importance de bien choisir la couleur des pylônes, pour favoriser leur insertion paysagère. Elle cite l'exemple de bâtiments sur Actiparc près d'Arras qui se fondent très bien dans le paysage grâce à un choix judicieux des couleurs.

Yannick Bourrez, conseiller municipal de Gavrelle, juge l'idée d'un chemin piéton intéressante, mais appelle à bien prendre en compte la contrainte agricole.

→ **Thématique Sécurité**

Jean-Maurice Bourrez, habitant de Gavrelle, se rappelle avoir entendu une déflagration dans le poste il y a quelques années, toujours inexpliquée. Il demande si l'extension présente un risque supplémentaire.

Jean-Louis Carlier explique qu'en 2012, un transformateur de tension a explosé, ce qui est un événement très rare – bien que, pour autant, le risque industriel zéro n'existe pas. Il précise que l'explosion n'a pas produit d'éclat au-delà de l'emprise du poste et qu'un arc électrique s'est formé en pleine nuit. Il ajoute que ce type de matériel n'existe plus aujourd'hui et que des mécanismes automatiques de sécurité permettent d'éviter que de tels incidents se reproduisent. Il indique qu'il va informer le GMR compétent pour lui signaler qu'à l'époque, le maire de Gavrelle n'avait visiblement pas été informé, ceci afin d'améliorer les processus d'alerte et d'information.

Joseph Fouache explique qu'il avait été dit qu'en l'absence de pyralène et grâce à la présence de béton, l'incident n'a pu se propager à l'ensemble du poste.

→ **Financement et prise en charge de l'entretien**

Jean-Pierre Charlet note que l'aménagement sera à la charge de RTE ; il se demande à qui reviendra l'entretien des ouvrages paysagers créés.

Jean-Louis Carlier explique que cette question n'est pas tranchée, cela peut revenir à RTE comme à la municipalité. Il souligne que RTE comme la ville souhaite entretenir au moindre coût, dans un souci d'économie de l'argent public.

Samuel Cayet souhaite connaître le budget provisionné pour l'enfouissement de la ligne 225 kV et pour l'insertion paysagère du poste et de ses abords.

Jean-Louis Carlier indique qu'en 2012, 1 million d'euros étaient prévus pour l'enfouissement de la ligne 225 kV. La concertation a permis de faire évoluer ce chiffre qui va passer à 2,2 millions d'euros pour 3 km. En ce qui concerne le poste, un prix forfaitaire initial de 100 000 euros a été fixé, mais ce budget sera dépassé : une estimation provisoire des aménagements serait comprise entre 250 et 300 000 euros. Il ajoute que dans le cas où le Conseil général participait financièrement, davantage de choses seraient possibles.

Vincent Théry estime qu'il est évident que le poste de Gavrelle a besoin d'être embelli. Il juge intéressant de le connecter à un chemin mais considère qu'il faut également le mettre en lien avec le village. Selon lui, il s'agit d'un enjeu capital pour faire venir les gens et les inciter à s'installer à Gavrelle. Il souhaite qu'un compromis soit trouvé avec le monde agricole, afin que tout le monde y trouve son compte.

Conclusion

Bernard Féry retient les points suivants :

- l'atelier a permis de faire un tour d'horizon des lignes à déplacer ou à enfouir ;
- la concertation permet de remettre les choses à plat, que ce soit à propos des promesses antérieures d'EDF non tenues (enfouissement ligne 90 kV en 2005) ou du déficit d'information sur l'incident du poste de Gavrelle en 2012.
- la présentation des premières pistes d'aménagements paysagers a permis aux participants d'amorcer la réflexion sur le sujet ; l'agence Bocage fera une présentation de l'étude d'insertion ;
- les personnes présentes ont pris en compte la démarche Eviter-Réduire-Compenser du Code l'environnement qui s'impose au maître d'ouvrage ;
- l'extension du poste constitue un sujet distinct mais conjoint du projet Avelin-Gavrelle ;

M. Féry suggère de créer un tableau simplifié reprenant les différentes opérations envisagées autour du poste – enfouissements et aménagements paysagers, avec les enjeux, les solutions retenues et leur échéancier-type. A ce titre, il invite les participants à rechercher le meilleur compromis avec RTE, qui ne sera pas en mesure de satisfaire à toutes les attentes des riverains.

En complément, **Claude Chardonnet** retient les points suivants :

- La question de l'entretien des pieds de pylônes ;
- Le soin à apporter dans le tri des terres pendant les travaux d'enfouissement ;
- Le choix judicieux de peintures adaptées qui réduisent la présence dans le paysage ;
- Les modalités et le coût de l'entretien des aménagements réalisés.

Pascal Hermant souligne que les agriculteurs ne sont pas défavorables à des modifications paysagères, à condition que l'entretien soit pris en charge.

Jean-Louis Carlier indique que RTE va examiner tous ces points, tout en soulignant que RTE ne pourra pas tout. Il annonce qu'un prochain atelier permettra d'échanger autour de propositions affinées et sur la base de l'étude d'insertion qui sera présentée par Bruno Rabin.

Le prochain atelier Abords du poste de Gavrelle aura lieu le 17 mars 2015

Bernard Féry clôt la réunion.

Durée de la réunion : 2h20